

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION  
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 6 mars 2018 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et messieurs les conseillers Roger Lauzon, François Gagné et Léonard Payette.

Absents : Messieurs les conseillers Patrick Lusignan et François Charpentier.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 FÉVRIER 2018 ET LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL TENUE LE 13 FÉVRIER 2018
4. FINANCES ET TRÉSORERIE
  - 4.1 Dépôt de la liste des comptes payés
  - 4.2 Acceptation des comptes à payer
  - 4.3 Dépôt des engagements au 6 mars 2018 - AJOUTÉ
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 5.1 Avis de motion et présentation - Règlement abrogeant le règlement 291-11-14 et établissant la rémunération des élus
  - 5.2 Avis de motion et présentation - Règlement régissant le remboursement des dépenses effectuées par les membres du conseil et les employés de la Municipalité
  - 5.3 Demande commune de regroupement des territoires de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie
  - 5.4 Avis de motion et présentation - Règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018 - AJOUTÉ
  - 5.5 Appui à la création d'une nouvelle école alternative dans la MRC de l'Assomption - AJOUTÉ
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10. LOISIRS ET CULTURE
11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Denis Lévesque procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

33-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points 4.3. Dépôt des engagements au 6 mars 2018, 5.4 Avis de motion et présentation -

Règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018 et 5.5 Appui à la création d'une nouvelle école alternative dans la MRC de l'Assomption.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 FÉVRIER 2018 ET SON AJOURNEMENT TENUE LE 13 FÉVRIER 2018**

34-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2018 et son ajournement tenu le 13 février 2018 soit adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

### **4. FINANCES ET TRÉSORERIE**

#### **4.1 Dépôt de la liste des comptes payés**

35-03-18

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes de février 2018, payés au 6 mars 2018 notamment en vertu du Règlement 317-03-17 et en vertu de l'article 954 du code municipal.

Les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

#### **4.2 Acceptation des comptes à payer**

36-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures pour un montant de 217 724,14 \$ notamment en vertu de l'article 954 du Code municipal.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

#### **4.3 Dépôt des engagements au 6 mars 2018 (AJOUT)**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des engagements en date du 6 mars 2018.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Avis de motion et présentation - Règlement abrogeant le règlement 291-11-14 et établissant la rémunération des élus**

37-03-18

Avis de motion est donné par monsieur le maire Denis Lévesque que lors d'une séance du Conseil, sera adopté un règlement abrogeant le règlement 291-11-14 et établissant la rémunération des élus.

Monsieur le maire Denis Lévesque fait la présentation du projet de règlement.

## **5.2 Avis de motion et présentation - Règlement régissant le remboursement des dépenses effectuées par les membres du conseil et les employés de la Municipalité**

38-03-18

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny que lors d'une séance du Conseil, sera adopté un règlement régissant le remboursement des dépenses effectuées par les membres du Conseil et les employés de la Municipalité.

La secrétaire-trésorière fait la présentation du projet de règlement.

## **5.3 Demande commune de regroupement des territoires de la Ville et de la Paroisse de L'Épiphanie**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 47-02-2018 adoptée le 21 février 2018 par la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que suite à de nombreuses discussions, la Ville et la Paroisse de L'Épiphanie ont convenu d'une demande commune de regroupement à faire parvenir au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que les modalités de cette demande ont été expliquées à la population et que la population s'est prononcée par référendum en faveur du regroupement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Paroisse de L'Épiphanie a adopté le 21 septembre 2017, le Règlement numéro 323-17 *autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement du territoire de la municipalité de la paroisse de l'Épiphanie avec celui de la ville de l'Épiphanie*, tel que négocié avec la Ville de l'Épiphanie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

39-03-18

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de décréter le regroupement de la Ville et de la Paroisse de l'Épiphanie tel que spécifié dans la demande commune sans les modifications proposées par la Ville de l'Épiphanie.

De signifier au conseil municipal de la Ville de l'Épiphanie le refus d'entériner les modifications proposées.

## **5.4 Avis de motion et présentation - Règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018 (AJOUT)**

40-03-18

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller François Gagné que lors d'une séance du Conseil, sera adopté un règlement décrétant les taux de taxation ainsi que la tarification de certains services municipaux pour l'année 2018.

La secrétaire-trésorière fait la présentation du projet de règlement.

## **5.5 Appui à la création d'une nouvelle école alternative dans la MRC de l'Assomption (AJOUT)**

CONSIDÉRANT l'importance accordée à l'éducation par le conseil de la Paroisse de l'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de parents intéressés à la création d'une nouvelle école alternative dans la MRC de l'Assomption.

41-03-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Gagné et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'appuyer le projet du comité fondateur d'une école alternative dans la MRC de l'Assomption.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7. TRAVAUX PUBLICS, PARCS ET BÂTIMENTS**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, ETC.**

**11.1 Dépôt des convocations aux séances extraordinaires du conseil pour l'adoption du budget, du plan triennal et du règlement de taxation**

La secrétaire-trésorière transmet à tous les membres du conseil leur avis de convocation aux assemblées extraordinaires du 20 mars à 20h et à 20h15.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions au conseil municipal.

Quelques questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

42-03-18

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

Que la séance soit levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Denis Lévesque  
Maire

---

Flavie Robitaille  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière